

DEPARTEMENT  
MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
METZ CAMPAGNE  
CANTON  
LE PAYS MESSIN

## COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 057-200073609-20251222-DCM782025-DE

### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

#### **NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

#### **Etaient présents :**

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERRY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

#### **Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /**

#### **Étai(ent) absent(s) : /**

**Procuration(s) :** M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

**N° 78/2025 : DÉCISION PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT AU BUDGET 36003**

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-200073609-20251222-DCM782025-DE

Berger  
Levraud

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 057-200073609-20251003-36003DM202501-BF

**Décision n°2025/01 portant virement de crédits budget 36003**

Le Maire

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT relatif à la fongibilité des crédits pour les collectivités relevant de la nomenclature M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 08/04/2025 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors 012 charges de personnel) hauteur de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section ;

Vu le montant réel des dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 de 383 250 € soit un plafond de 28 743,75 € ; Vu le cumul des virements déjà réalisés (0 €), soit un solde de 28 743,75 € ;

Vu le montant réel des dépenses d'investissement prévues au budget 2025 de 360 000 € soit un plafond de 27 000 € ; Vu le cumul des virements déjà réalisés (0 €), soit un solde de 27 000 € ;

Décide du virement de crédits suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses

Chapitre 65- C/65822 : - 9000€

Chapitre 66- C/66111 : + 9000€

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE pour contrôle de légalité.

Le Maire en donnera compte-rendu au prochain Conseil Municipal.

*Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 3 octobre 2025*



Ayant entendu l'exposé de Madame GULINO Aline, adjointe au Maire,  
Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédit.



Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

**Le Maire,  
Eric GULINO**